



**Bureau des actes collectifs et de la gestion des professeurs documentalistes, personnels d'éducation et d'orientation**

**DPE 5**

Affaire suivie par :  
Anne Wintzerith  
Tél. 03 88 23 38 54  
Mél : anne.wintzerith@ac-strasbourg.fr

RECTORAT DE STRASBOURG  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur

à

Mesdames les tutrices académiques et Messieurs  
les tuteurs académiques

s/couvert de mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement

Strasbourg, le 23 mars 2026

**Objet : Rapport du tuteur académique**

**Références : Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation  
Arrêté du 22 août 2014 publié au JO n°0196 du 26 août 2014.**

1. Modalités d'évaluation :

Vous assurez en qualité de tuteur académique le suivi d'un professeur stagiaire certifié, agrégé, de lycée professionnel, d'EPS, d'un conseiller principal d'éducation ou d'un enseignant contractuel bénéficiaire de l'obligation à l'emploi (BOE) en période probatoire durant cette année scolaire.

Les jurys compétents pour l'évaluation de ces stagiaires se réuniront courant du mois de juin 2026 pour statuer sur leur titularisation. La délibération des jurys se base notamment sur les avis du corps d'inspection établis à partir de la consultation du rapport tuteur et d'un éventuel rapport d'inspection.

Votre rapport d'évaluation rend compte de la progression du stagiaire à partir des visites réalisées. Vous renseignerez le document ci-joint adéquat basé sur les compétences à acquérir en fin d'année de stage, que vous déposerez directement sur l'application Compas 2<sup>nd</sup> degré accessible sur le portail Aréna entre le 31 mars et le 30 avril 2026.

Point d'attention : le document du tuteur académique est différent de l'évaluation demandée par l'INSPE.

Les stagiaires auront la possibilité de consulter leur dossier complet y compris votre rapport, directement sur l'application Compas 2<sup>nd</sup> degré, la première semaine de juin pour tous les corps.

2. Modalités de connexion :

La connexion à l'application Compas 2<sup>nd</sup> degré se fait par le biais du portail Aréna :

<https://arena.ac-strasbourg.fr/arena/>  
Rechercher une application : Compas

L'application « Compas 2<sup>nd</sup> degré / Suivi de l'entrée dans le métier des enseignants stagiaires 2<sup>nd</sup> degré » est accessible dans le domaine : Structure et personnels ► Gestion RH.

Durant la phase de connexion, vous êtes invité(e) à signaler tout problème relatif à l'accès ou à l'utilisation de Compas 2<sup>nd</sup> degré en écrivant à l'assistance académique par l'application Kristal via Aréna.

Je vous remercie pour votre contribution.

Pour le recteur et par délégation  
la secrétaire générale d'académie

signé

Claudine Macresy-Duport

Liste des annexes :

- 1 Rapport tuteur pour les enseignants
- 2 Rapport tuteur pour les documentalistes
- 3 Rapport tuteur pour les CPE

Copie : IA-IPR – IEN-ET – IEN-EG

**DPE5**

Anne Wintzerith  
Tél. 03 88 23 38 54  
Mél : anne.wintzerith@ac-strasbourg.fr  
6, rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9